Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire, de la Formation Professionnelle et de la Qualification
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Souss Massa
Direction Provinciale de TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والتكوين المهني والتأهيل
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين سوس ماسة
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'achat sur bons de commande : N° : 48-2026

Le Directeur Provincial Du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports Académie Régionale d'Education et de Formation Région Souss Massa Procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **LES ETUDES TOPOGRAPHIQUES DES TRAVAUX DE CREATION DE L'ECOLE PRIMAIRE : AL KHANSAA C.T SIDI DAHMANE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT.**

Consistance de la prestation :

PRIX N°	DESIGNATION	Unité	Qté	Garanties exigées
1	**Plan de Bornage** Le plan de bornage doit comprendre : les distances établies à une précision de 1/100, mentionner les bâtiments existants, les numéros de bornes, leurs coordonnées respectives, ainsi que les gisements des différents angles. Les bornes seront matérialisées sur le terrain par des piquets cimentés, fondés sur un socle en béton, et seront balisées par un hérissonnage teint à la chaux.	Unité	01	**Le prestataire doit déposer au siège de la direction provinciale, au plus tard 24 heures après la confirmation et avant l'attribution du bon de commande** Une copie certifiée conforme à l'original de l'autorisation d'exercice de la profession.
2	**Plan coté** Le plan coté doit comprendre le levé des points et les courbes de niveau à une densité suffisante.	Unité	01	
3	**Plans Parcellaires** Le topographe doit procéder à une enquête foncière auprès du cadastre, de façon à faire ressortir les titres fonciers, des différences parcelles incluses dans le terrain, ainsi que leurs superficies, et l'identification de leurs propriétaires.	Unité	01	

LE DIRECTEUR PROVINCIAL
Direction Provinciale Taroudant
Signé : Nabil MAJDI

Lieu d'exécution : **C.T SIDI DAHMANE.**
Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : **15 jours.**
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **30/11/2025 à 09h05**
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma